

OBJET

Date : 12 juillet 2021

Présents : Mesdames les Professeurs Marie-Edith LAFON, Dominique LIGUORO et Sandrine DABERNAT, Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS, Patrick DEHAIL, Pierre MERVILLE, Éric DOBREMEZ et Pierre DUFFAU, Mesdames les Docteurs Caroline GRONNIER, Fanny PELLUARD-NEHME et Brigitte LLANAS, Monsieur le Docteur Jean-Benoit CORCUFF, Messieurs Lucas EDOUARD , Hugo LALLEMAND et Loïc GUYOT, Monsieur le Docteur Laurent MAILLARD (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle-Aquitaine), Monsieur le Professeur Jean-Philippe JOSEPH*.

Excusés : Madame le Professeur Claire MAJOUFRE, Monsieur le Professeur Didier GRUSON, Mesdames les Docteurs Marie-Christine BEAUVIEUX et Aurélie RUET, Messieurs les Docteurs Nicolas SALAMON, Emmanuel RICHARD et Frantz THIESSARD, Madame Elise DOUCAS (CHU de Bordeaux), Monsieur le Docteur Philippe DOMBLIDES (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle-Aquitaine), Monsieur le Docteur Philippe ARRAMON-TUCOO (Union Régionale des Médecins Libéraux Nouvelle Aquitaine).

8 de ces membres ont donné pouvoir.

Ordre du jour : Formation Plénière

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil du décès de Madame Catherine BERNARD, en juin dernier. Madame BERNARD occupait les fonctions de gestionnaire administrative des conférences d'internat au sein de l'UFR Sciences Médicales depuis de nombreuses années.

Le texte d'hommage écrit par Monsieur le Professeur Didier GRUSON est lu ; une minute de silence est observée par les membres du Conseil.

1. Textes officiels

- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

- [Arrêté du 3 mai 2021 \(J.O. du 20 juin 2021\) modifiant l'arrêté du 27 août 2019 modifié relatif à la procédure d'agrément des organismes délivrant la convention d'accueil de chercheurs ou enseignants-chercheurs étrangers pris en application de l'article R. 313-56 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.](#)

- [Arrêté du 25 mai 2021 \(J.O. du 9 juin 2021\) portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Université Numérique En Santé et Sport.fr \(UNESS.fr\).](#)

- [Décret n° 2021-756 du 12 juin 2021 \(J.O. du 13 juin 2021\) fixant la liste des appels à projets de recherche et de développement technologique ouvrant droit à une demande de report de départ à la retraite des enseignants-chercheurs ou chercheurs responsables de tels appels à projets.](#)

- Ministère des Solidarités et de la Santé

- [Arrêté du 10 juin 2021 \(J.O. du 12 juin 2021\) portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique.](#)

- [Arrêté du 11 juin 2021 \(J.O. du 19 juin 2021\) portant adoption de la charte d'audit applicable aux audits relatifs au système national des données de santé.](#)

- [Décret n° 2021-781 du 18 juin 2021 \(J.O. du 19 juin 2021\) relatif à l'exercice de la profession de médecin par les étudiants de troisième cycle en médecine et modifiant l'article D. 4131-1 du code de la santé publique et l'annexe 41-1 mentionnée au même article.](#)

- [Décret n° 2021-804 du 24 juin 2021 \(J.O. du 25 juin 2021\) relatif aux modalités de déclaration et de suivi des protocoles locaux de coopération des établissements de santé, des groupements hospitaliers de territoire et du service de santé des armées.](#)

- [Arrêté du 25 juin 2021 \(J.O. du 26 juin 2021\) fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthophoniste et d'orthoptiste et au diplôme d'Etat d'audioprothésiste au titre de l'année universitaire 2021-2022.](#)

- [Décret n° 2021-819 du 25 juin 2021 \(J.O. du 27 juin 2021\) modifiant le décret n° 2021-503 du 26 avril 2021 portant création d'une indemnité exceptionnelle pour les étudiants du deuxième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie et les étudiants du second cycle des études de maïeutique.](#)

- [Arrêté du 25 juin 2021 \(J.O. du 27 juin 2021\) modifiant l'arrêté du 26 avril 2021 fixant le montant de l'indemnité exceptionnelle versée aux étudiants du deuxième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie et aux étudiants du second cycle des études de maïeutique.](#)

- Premier Ministre

- [Convention du 2 juin 2021 \(J.O. du 3 juin 2021\) entre l'Etat, l'Agence nationale de la recherche et la Caisse des dépôts et consignations relative au programme d'investissements d'avenir \(action « Financement structurel de l'écosystème de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de la valorisation »\).](#)

- [Convention du 2 juin 2021 \(J.O. du 4 juin 2021\) entre l'Etat et l'Agence nationale de la recherche relative au programme d'investissements d'avenir \(action « Programmes et équipements prioritaires de recherche »\).](#)

2. Informations

➤ Point oraux PASS/LAS

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que le Conseil d'Etat a cassé les capacités d'accueil de 15 universités dont celle de Bordeaux. Il est demandé d'avoir 20% de plus que l'an dernier en faisant le cumul de toutes les filières MMOP. Les capacités d'accueil doivent être de nouveau votées au Conseil d'Administration.

Il y a eu environ 200 auditions, cette année, avec la Polynésie pour la médecine.

➤ Directeur Adjoint au Collège Santé en charge du numérique

Monsieur Le Doyen annonce aux membres du Conseil que Monsieur Jean-Benoît CORCUFF est nommé en qualité de Directeur Adjoint au Collège Santé en charge du numérique et de la transformation pédagogique.

Les membres du Conseil se félicitent de cette nomination.

➤ Point ECNi 2021

Monsieur le Doyen fait part des résultats des ECNi aux membres du Conseil. Ces résultats sont de loin les meilleurs que Bordeaux n'ait jamais connus : 11 étudiants sont dans les 100 premiers, la major de promotion, le 5^{ème}, 6^{ème}, 11^{ème}, 24^{ème}. Une amélioration générale est constatée par rapport à l'année dernière.

Le Conseil félicite la promotion et remercie tous les enseignants du 2^{ème} cycle.

3. Questions pédagogiques

➤ Calendrier des enseignements des études médicales 2021-2022

Monsieur le Doyen présente le calendrier des enseignements des études médicales pour l'année universitaire 2021-2022 (*cf pièce jointe*).

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Modifications des livrets d'enseignement pour l'année universitaire 2021-2022

Monsieur le Doyen laisse la parole aux coordonnateurs d'année pour présenter les modifications apportées aux livrets d'enseignement.

• **Intégration d'un texte concernant la lutte contre le harcèlement et les violences**

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE présente aux membres du Conseil le texte qui sera intégré dans les livrets d'enseignement de toutes les années (*cf pièce jointe*).

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

• **DFGSM 2**

Madame le Professeur Marie-Edith LAFON énonce les modifications apportées au livret du DFGSM 2 :

- UE cardiovasculaire : les 4 heures de cours du Docteur PELLUARD deviennent 2 heures en e-learning à travailler avant les 2 heures en présentiel
- UE tête et cou : les 2 heures de cours du Professeur MARTIN-NEGRIER deviennent 1 heure en e-learning à travailler avant 1 heure en présentiel
- Ecole Santé Sciences : les candidats doivent se signaler au plus tôt à Madame DEDIEU pour faciliter la constitution des groupes de TP/ED
- Il sera rajouté, dans les modalités pratiques des examens, l'usage des tablettes et les consignes liées
- La rentrée des DFGSM 2 est avancée à début septembre, le stage infirmier est déplacé au mois de janvier

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Madame LAFON porte au Conseil la demande de Monsieur le Professeur MOLIMARD de faire un examen supplémentaire pour les étudiants venant de PASS/LAS et qui n'auraient pas suivi son UE en 1^{ère} année.

Le Conseil d'UFR rappelle que ce n'est pas possible et que les étudiants n'ont pas été prévenus en 1^{ère} année. De plus, les examens doivent porter sur le programme de 2^{ème} année et non pas sur le programme de 1^{ère} année.

• **DFGSM 3**

Monsieur le Professeur Éric DOBREMEZ informe les membres du Conseil des modifications apportées pour le DFGSM 3 :

- UE tête et cou : supprimée et passe en DFGSM 2
- Création d'un séminaire obligatoire Violences Sexistes Sexuelles dans le module apprentissage de l'exercice médical – modalités de contrôle des connaissances à définir
- Sanction pour absence aux ED, -0.5 points (max 3 points)
- Module apprentissage de l'exercice médical : intégration des rangs A et B pour sensibiliser les étudiants

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

• **Référents ECOS**

Dans le cadre des ECOS, une liste de référents par discipline a été proposée :

Disciplines	Référents ECOS
Anesthésie Réanimation	Hadrien Rozé
Gynécologie Médicale	Valérie Bernard
Gynécologie-Obstétrique	Hugo Madar/ Loïc Sentilhes
Médecine Générale	William Durieux / Racha Onaisi
Médecine du Travail	Isabelle Baldi
Pédiatrie	Olivier Brissaud
Psychiatrie	Cédric Galera / Marie Tournier
Santé Publique	Florence Francis-Oliviero / François Alla
Spécialités Médicales	Etienne Rivière, Pierre Merville, Patrick Dehail, Didier Gruson
Allergologie	Ludovic De Gaborry
Addictologie	Mélina Fatseas
Anapath	François Le Loarer
Cardiologie	Stéphane Lafitte
Dermatologie	Anne Pham-Ledard
Endocrinologie	Magali Haissaguerre
HGE	Victor de Ledinghen
Génétique	Cyril Goizet
Gériatrie	Claire Roubaud
Hématologie	Edouard Forcade / Pierre-Yves Dumas
Maladies Infectieuses et Tropicales	Charles Cazanave
Maladie Intensive et Réanimation	Didier Gruzon
Médecine Interne	Etienne Rivière
Médecine Légale	Larbi Benali
Médecine Nucléaire	Henri de Clermont-Gallerande / Marie Meyer
Médecine d'Urgence	Xavier Combes / Pierre Catoire
Médecine Vasculaire	Joël Constans
Pharmacologie	Pierre-Olivier Girodet
MPR	Patrick Dehail / Helene Cassoudesalle
Néphrologie	Pierre Merville / Hannah Kaminski
Neurologie	Igor Sibon / Vincent Planche
Oncologie	Véronique Vendrely / Charles Dupin

Pneumologie	Maëva Zysman
Imagerie Radio	Gaël Dournes
Rhumatologie	Marie Kostine
Soins Palliatifs	Amandine Mathé
Spécialités Chirurgicales	Caroline Gronnier
Chirurgie Cardiaque	Bernard Kreitmann
Chirurgie esthétique, plastique et reconstruct.	Audrey Michot / Philippe Pelissier
Chirurgie maxillo-faciale	Claire Majoufre
Chirurgie orthopédique	Therry Fabre / Olivier Gille
Chirurgie Pédiatrique	Yan Lefevre
Chirurgie Thoracique	Jacques Jougon
Chirurgie urologique	Franck Bladou
Chirurgie vasculaire	Xavier Berard
Chirurgie Viscérale et digestive	Caroline Gronnier
Neurochirurgie	Rodolphe Vignes
ORL	Erwan de Mones / Valérie Franco-Vidal
Ophthalmologie	Cédric Schweitzer

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

• **DFASM 1**

Monsieur le Professeur Patrick DEHAIL présente aux membres du Conseil les modifications pour le DFASM 1 :

- La modification de LCA : la note de LCA est faite de 5 CC (portant sur les 10 séminaires), avec une 2^{ème} session sous forme de QI ou d'oral si < 20. La note de la LCA de M1 devient indépendante de la note de LCA de M2
- Les stages : stage en journée continue à semaine alternée avec la maquette des groupes et sous-groupes
- Les modules : cours en hybride de 16h30 à 18h30. Passage de vieillissement gériatrie en Locomoteur-Dépendance et Douleur en NPS. ALDVG passe à 52 heures et NPSD à 50 heures. MCC : on reste sur 2 heures d'examens. Les CC restent identiques. Durée : 30 mn, 30 +/- 5 QI
- ECOS : session d'ECOS prévue du 16 au 20 mai 2022. Un ECOS de 3 à 4 stations en fin d'année de M1, M2 et en janvier pour le M3, comptant respectivement pour 20, 30 et 50 % de la note ECOS facultaire permettant de valider le 2^{ème} cycle
- Les optionnels : cours lundi et mercredi soir de 18h30 à 20h30
- Nom de la promotion : promotion « Madeleine BRES ». Il s'agit de la première femme Docteure en Médecine en 1875

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

• **DFASM 2**

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE communique aux membres du Conseil les modifications pour le DFASM 2 :

- Le Professeur Charles CAZANAVE remplace le Professeur Didier NEAU en MIT
- Enseignement :
 - **Intégration de nouveaux items :**
 - Item 115 : Toxidermies (nouvel item)
 - Item 41 : Endométriose (nouvel item)
 - Item 22 : Maladies rares (nouvel item)
 - Item 46 : Médecine génomique (nouvel item)

• **Items partagés:**

- Item 190: Fièvre prolongée (Immunopathologie et Pédiatrie)
- Item 217: Syndrome mononucléotique (Hématologie et Infectiologie)
- Urologie fonctionnelle : plusieurs items partagés entre Gynécologie, Infectiologie, Néphrologie : mise en valeur des spécificités urologiques

• **Modules d'enseignement complémentaire**

- Suppression du module simulation – jeux de rôles et apprentissage médical
- Stages dans l'année : 11 semaines (pas de modifications)
- Stage d'été : Proposition d'une nouvelle procédure de demande de stage d'été au CHU
 - Apoflux
 - 2 vœux entre le 15 septembre et le 15 décembre, validation par la commission fin décembre sous réserve de son classement à la session de janvier
 - Démarches de l'étudiant pour obtenir le stage souhaité
- MCC Première session
 - **MIDI, ME, HC** : La 1^{ère} session est composée d'une épreuve théorique d'une durée de 2 heures pouvant mélanger DP, mini-DP ou KFP mais n'excédant pas 60 (± 5), questions isolées au total et 2 contrôles continus de 30 (+/-5), questions isolées sous des formats docimologiques variés
 - **NU** : La 1^{ère} session est composée d'une épreuve théorique d'une durée d'une heure 30 pouvant mélanger DP, mini-DP ou KFP mais n'excédant pas 45 (± 5), questions isolées au total et 2 contrôles continus de 30 (+/-5), questions isolées sous des formats docimologiques variés.
 - **LCA**: 2 articles (3 heures)
- MCC Deuxième session
 - **MIDI, ME, HC** : La 2^{ème} session est composée de DP, mini-DP, KFP et 30 (± 5), questions isolées (1 heure 30)
 - **MIDI** : La 2^{ème} session est composée de DP, mini-DP, KFP et 30 (± 5), questions isolées (2 heures)
 - **LCA**: 1 article (1 heure 30)

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

• **DFASM 3**

En l'absence de Monsieur le Professeur GRUSON, excusé, Monsieur le Doyen fait part des modifications du DFASM 3 aux membres du Conseil :

- Pas de modifications d'une année sur l'autre à part la règle des stages d'été
- Réunion de rentrée le 1^{er} septembre à 17 heures
- Les cours en M3 sont identiques. Les deux CC/groupe sont programmés
- Le CSCT sera encore sous la forme classique
- Les ECOS sont validés pour le CCC

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➤ Modalités de contrôle des connaissances du diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée pour l'année universitaire 2021-2022 (cf pièces jointes)

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil les modalités de contrôle des connaissances pour le diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

- Master de Pharmacologie : tarifs en formation continue pour l'année universitaire 2021-2022 (cf pièce jointe)

Les tarifs de la formation continue pour le master de Pharmacologie restent inchangés en 2021-2022.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

- Modalités de contrôle des connaissances du Parcours d'Initiation à la Recherche pour l'année universitaire 2021-2022

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil des modifications apportées aux modalités de contrôle des connaissances du Parcours d'Initiation à la Recherche (cf pièce jointe).

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

- Modalités de contrôle des connaissances du double cursus École Santé Sciences pour l'année universitaire 2021-2022 (cf pièce jointe)

Monsieur le Doyen communique aux membres du Conseil les modifications apportées aux modalités de contrôle des connaissances du cursus École Santé Sciences.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

4. Troisième cycle

- Demandes de création de D.U.-D.I.U.

- **Diplôme d'université aptitude à l'expertise en médecine agréée**

Monsieur le Professeur Laurent BLOCH et Monsieur le Docteur Gilles FAIVRE demandent la création, à compter de l'année universitaire 2021-2022, **d'un diplôme d'université intitulé « aptitude à l'expertise en médecine agréée ».**

Cette formation répond à un besoin d'enseignement et de recherche pour tous les professionnels qui souhaitent développer leurs compétences dans l'expertise en médecine agréée.

Capacité d'accueil :

10 étudiants minimum et 18 maximum

Durée de la formation :

La formation dure 1 an et a lieu tous les ans.

Enseignement théorique :

L'enseignement se fait en présentiel.

Le volume horaire total des différents modules préconisés par le DPC est de **72 heures** (incluant stage et examens).

Coût de la formation :

En formation initiale : 800 €/an

En formation continue :

- reprise d'études non financées : **900 €/an**

- reprise d'études financées : **1300 €/an**

Validation :

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir la moyenne générale à l'écrit et à l'oral.

Toute note inférieure à 6/20 par épreuve est éliminatoire.

Toute note inférieure à 6 est éliminatoire.

Le redoublement est autorisé en cas de non présentation du mémoire et la durée du bénéfice de l'écrit est d'un an.

- Diplôme interuniversitaire d'initiation à l'acupuncture médicale

Monsieur le professeur SZTARK demande la création, à compter de l'année universitaire 2021-2022, **d'un diplôme interuniversitaire d'initiation à l'acupuncture médicale.**

L'objectif de la formation est de :

- donner des bases scientifiques de l'acupuncture médicales selon l'approche de *l'évidence based médecine*
- former à la connaissance et à la compréhension des bases fondamentales nécessaires à la pratique d'une acupuncture centrée sur la personne
- développer des compétences nécessaires à une pratique en cohérence avec les autres approches de la santé et du soin
- permettre la poursuite des études dans le cadre de la capacité de médecine d'acupuncture

Capacité d'accueil :

15 étudiants minimum et 25 maximum

Durée de la formation :

La formation dure 1 an et a lieu tous les ans.

Enseignement théorique :

L'enseignement se fait en présentiel et à distance

Le volume horaire global de la formation est de **100 heures.**

Les cours débutent en décembre.

Coût de la formation :

En formation initiale : **420€/an**

En formation continue :

- reprise d'études non financées : **1200 €/an**
- reprise d'études financées : **2200 €/an**

Validation :

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale à l'examen.

Le redoublement n'est pas autorisé.

- Diplôme interuniversitaire microscopie électronique : ultrastructure normale et pathologique

Madame le Professeur Marie-Laure MARTIN-NEGRIER demande la création, à compter de l'année universitaire 2021-2022, **d'un diplôme interuniversitaire intitulé « microscopie électronique : ultrastructure normale et pathologique ».**

Universités concernées :

Universités de Bordeaux, Clermont Auvergne et Université de Paris

L'objectif de la formation est d'acquérir les connaissances en microscopie électronique indispensables.

Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil est de 8 étudiants minimum et 12 maximum pour chaque université.

Durée de la formation :

La formation dure 1 an.

Enseignement :

L'enseignement se fait en présentiel.

Le volume horaire global de la formation est de **95 heures d'enseignements et 35 heures de stage pratique.**

Coût de la formation :

En formation initiale : **700 €/an**

En formation continue :

- reprise d'études non financées : **700 €/an**

- reprise d'études financées : **1600 €/an**

Validation :

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Demandes de modification de D.U.-D.I.U.

- **Diplôme interuniversitaire : stratégies thérapeutiques en pathologie infectieuse**

Monsieur le Professeur Denis MALVY, responsable de ce diplôme, souhaite que l'intitulé de celui-ci soit modifié pour devenir « **diplôme interuniversitaire : stratégies thérapeutiques et préventives en pathologie infectieuse** » à compter de l'année universitaire 2021-2022.

- **Diplôme interuniversitaire : tabacologie et aide au sevrage tabagique**

En accord avec Madame le Professeur Chantal RAHERISON-SEMJEN, responsable de ce diplôme, Madame le Professeur Méлина FATSEAS souhaite prendre la direction de cette formation à compter de l'année universitaire 2021-2022.

- **Diplôme interuniversitaire de radio-analyse**

Monsieur le Docteur Jean-Benoît CORCUFF, responsable de ce diplôme, souhaite apporter des modifications au règlement de cette formation à compter de l'année universitaire 2021-2022. Il souhaite rendre possible l'ouverture du DIU aux candidats alors que leur effectif est en deçà du nombre minimum requis pour l'ouverture annuelle du DIU ; en effet, le diplôme est obligatoire pour l'usage des radioéléments en laboratoire d'analyse médicale.

L'intitulé est modifié pour devenir : **diplôme interuniversitaire d'hormonologie et de radioanalyse.**

Cette formation a pour double but de former des pharmaciens, des médecins biologistes et d'autres professionnels :

- aux indications et à la réalisation des dosages hormonaux

- à l'utilisation de radioéléments artificiels en vue de réaliser des analyses de biologie médicale

Madame le Docteur Anne CHARRIE (responsable pour l'Université Lyon 1) est remplacée par Monsieur le Docteur Karim CHIKH.

Le nombre minimum de candidats est fixé à 10 et le maximum à 25.

Le volume horaire de l'enseignement théorique à distance est de **60 +10 heures.**

Pour les candidats à option radio-analyse, la formation comprend un stage pratique d'une durée de 2 à 3 mois dans un laboratoire de radio-analyse ayant l'agrément « radioimmunologie ».

Les titres d'accès à la formation ont été revus, ils sont les suivants : les internes en médecine ou en pharmacie, les pharmaciens et les médecins diplômés, d'autres professionnels (enseignants-chercheurs, étudiants...) sous réserve d'approbation par les responsables pédagogiques.

Les frais de formation s'élèvent à :

En formation initiale : **350 €/an**

En formation continue : **1300€/an**

- Diplôme interuniversitaire d'onco-sexologie

Monsieur le Professeur Claude HOCKE, responsable de ce diplôme, indique que Monsieur le Docteur Benjamin MERLOT, co-responsable de ce diplôme, sera remplacé par Madame le Docteur Vanessa CONRI à compter de l'année universitaire 2021-2022.

- Diplôme d'université d'aptitude à la médecine d'urgence

Monsieur le Professeur Michel GALINSKI, co-responsable de ce diplôme, souhaite apporter des modifications au règlement de cette formation à compter de l'année universitaire 2021-2022.

Il modifie la partie titre requis en supprimant « les résidents de médecine générale et les internes de spécialité » par les internes de médecine.

Il précise que l'enseignement se fait en présentiel et à distance (enseignement mixte).

- Diplôme d'université de médecine générale de l'enfant

Monsieur le Professeur Thierry LAMIREAU, responsable de ce diplôme, précise que Madame le Docteur Marion LEROUGE-BAILHACHE sera responsable pédagogique de cette formation à compter de l'année universitaire 2021-2022.

- Diplôme universitaire soins infirmiers en réanimation salle de surveillance post interventionnelle et urgences

Madame le Professeur Karine NOUETTE-GAULAIN, responsable de ce diplôme, indique que l'examen ne comprend désormais qu'un écrit dans les mêmes modalités (**suppression de l'épreuve orale (entretien)**) et que le redoublement n'est pas autorisé à compter de l'année universitaire 2021-2022.

- Diplôme d'université de microchirurgie

Monsieur le Professeur Vincent PINSOLLE, responsable de ce diplôme, souhaite apporter des modifications au coût de la formation à compter de l'année universitaire 2021-2022 :

En formation continue, les frais s'élèveront à :

- reprise d'études non financées : **2400 €/an**

- reprise d'études financées : **2600 €/an**

Pour les internes : **1000€/ an**

- Diplôme d'université de psychiatrie périnatale

Madame le Docteur Anne-Laure SUTTER, coordinatrice de ce diplôme, demande la réouverture du module optionnel « **initiation à la psychothérapie interpersonnelle formation qualifiante niveau A** » à compter de l'année universitaire 2021-2022.

- Diplôme universitaire : formation aux techniques peropératoires du systèmes nerveux central et périphérique

En accord avec Monsieur le Professeur Jean-Charles LE HUEC, responsable de ce diplôme, Monsieur le Professeur Jean-Rodolphe VIGNES souhaite prendre la direction de cette formation à compter de l'année universitaire 2021-2022. Il précise que Madame le Docteur Natalia DELGADO-PICCOLI sera co-responsable de ce diplôme.

Il indique que l'examen se déroule sous forme d'un contrôle continu avec une épreuve via internet d'une durée d'une et d'une épreuve écrite sous forme de mémoire.

- Diplôme universitaire e-du de médecine gériatrique

Madame le Professeur Isabelle BOURDEL-MARCHASSON, responsable de ce diplôme, apporter des modifications au règlement de cette formation à compter de l'année universitaire 2021-2022 :

- Nouvel intitulé : **e-DU francophone de médecine gériatrique**
- Le e-DU permet d'exercer les fonctions de médecin coordonnateur d'EHPAD
- Monsieur le Docteur Florent GUERVILLE est nommé 2^{ème} co-responsable du e-DU
- La capacité maximale d'accueil est fixée à **40 étudiants**
- Les cours débutent début octobre et se terminent fin mai
- Il est précisé que, dans le titre requis « pour les titulaires d'un diplôme d'un pays étranger permettant d'exercer la médecine dans le pays d'obtention », **ils doivent être non-résidents en France.**

Coût de la formation :

En formation initiale : **450 €/an**

En formation continue :

- reprise d'études non financées : **1700 €/an**
- reprise d'études financées : **1700 €/an**

L'examen consiste en un contrôle continu via internet (Questions à Réponses Multiples (QRM)) obligatoire, des séminaires en visioconférence en groupe de 10 étudiants réalisant une évaluation des pratiques professionnelles également obligatoire et de 3 épreuves écrites (une par module) en ligne sur la plateforme MOODLE.

Le redoublement est autorisé et la durée du bénéfice de l'écrit **pour un ou deux des modules** est d'un an.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

- Demandes de suspension de D.U.-D.I.U.

- Diplôme universitaire d'échoscopie

Monsieur le Professeur Stéphane LAFITTE, responsable de ce diplôme, demande qu'il soit suspendu pour l'année universitaire 2021-2022.

- Diplôme interuniversitaire : traitement des données issues des bases médico-administratives pour la recherche en santé

Monsieur le Professeur Antoine PARIENTE, responsable de ce diplôme, demande qu'il soit suspendu durant l'année universitaire 2021-2022 pour les raisons suivantes : toujours pas de convention signée entre les universités partenaires depuis le début de la formation il y a 3 ans, réflexion à l'amélioration des cours dispensés.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

- Demandes de suppression de D.U.-D.I.U.

- Diplôme interuniversitaire d'accueil des urgences en service de pédiatrie

Monsieur le Professeur Olivier BRISSAUD, responsable de ce diplôme, demande qu'il soit supprimé à compter de l'année universitaire 2021-2022 car ce DIU ne se fait plus à Bordeaux.

- Diplôme interuniversitaire de chirurgie bariatrique

Monsieur le Professeur Denis COLLET, responsable de ce diplôme, demande qu'il soit supprimé à compter de l'année universitaire 2021-2022 car, suite à son départ en retraite, le DIU a été transféré à Nantes sur vote du CA de la société de chirurgie bariatrique.

- Diplôme interuniversitaire de toxicologie médicale : urgences toxicologiques

Monsieur le Professeur Didier GRUSON demande la suppression de ce diplôme à compter de l'année universitaire 2021-2022.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.

Prochaine réunion : Lundi 13 septembre 2021

Bordeaux, le 26 juillet 2021

Pr Pierre DUBUS

Doyen de la Faculté de Médecine